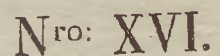
JOURNAL
HEBDOMADAIRE DE LA DIETE
PAR Mr: DE V.



Nro: XVI.

FEVRIER 1789.

Dimanche 22.

Séance du Lundi. 16.

LA Note Ruſſe annoncée depuis long-temps & attendue avec impatience, y fut lûe, & elle contenoit ce qui ſuit.

NOTE

Le Souſsigné Ambaſſadeur Extraordinaire et Plénipotentiaire de S. M. Impériale de toutes les Ruſsies, n'a pas tardé à faire paſſer à la connoiſſance de Sa Souveraine, la Note que les Illuſtres Etats Confédérés lui ont fait remettre en date du 17. Novembre dernier, tendante à l'évacuation des troupes Ruſſes, qui se trouvent main-

tenant en Pologne. Muni des ordres de Sa M. Impériale sur cet objet, il a l'honneur de leur communiquer ce qui suit.

Dès l'explosion de la guerre, que la Porte Ottomanne a si injustement excitée à la Russie, l'Impératrice s'est adressée au Gouvernement de la Sérénissime République, pour prévenir amicalement, & avec confiance sur le passage de ses troupes, & le séjour de quelques détachemens nécessaires à la garde des Magasins. Leur présence jusqu'ici loin de nuire à la sureté des frontières, a servi à les garantir des incursions des Turcs & des Tartares. Les vivres, qu'elles y consommoient facilitoient le débit des denrées dans les endroits par les quels elles passoient, & ceux où elles s'arrêtoient, payant tout comptant, & observant une discipline sevère. Il sembleroit donc que l'Etat actuel des choses à cet égard, au lieu de fournir à la Rêpublique un sujet d'inquietude, ou d'incommodité, lui offre de tous côtés sureté & aisance. Cependant l'Impératrice souhaitant pouvoir déférer à la demande, que les Illustres Etats Confédérés Lui ont fait parvenir, les assure, qu'Elle ne désire faire séjourner en Pologne que le nombre des troupes indispensablement nécessaire pour la garde des Magasins, & d'autres besoins relatifs à Sa présente guerre avec la Porte, & Sa M. Impériale fera même retirer celles-ci, aussitôt que les circonstances pourront humainement le permettre. Mais jusqu'au tems où Elle sera en Etat d'en venir à l'exécution de cette promesse, Elle leur donne à

considérer à Eux mêmes, ſi une demande absolue, comme celle qu'ils ont parû vouloir Lui faire à ce ſujet, ne se trouveroit pas en contradiction manifeste avec les raiſons de guerre les plus eſſentielles, les plans d'opérations, ainſi qu'avec l'amitié et le bon voiſinage qui ſubſiſtent entre les deux Etats, & que l'Impératrice déſirêra conſerver toujours.

Sa Majeſté Impériale ne trompera point aſſurement la confiance, que les Illuſtres Etats Conféderés ont placée dans Son amitié, & Sa juſtice envers la Sérêniſſime République de Pologne, & Elle s'empreſſe de leur en donner une nouvelle preuve, par toute la déférence que l'état des choſes peut rendre poſsible. En même tems les Ordres ont été renouvellés aux Généraux de prévenir avec ſoin, ou de reparer avec la plus grande diligence tout déſordre, que les troupes ſous leur commandement pourroient commettre.

Sa Majeſté Impériale eſpère à ſon tour, que la Sérêniſsime République enviſageant ces troupes, comme celles d'une Puiſſance amie & alliée, ne ceſſera de leur accorder toute aſsiſtance & tout bon traitement, qu'elles doivent attendre à ce double titre.

Varsovie ce 6. Fevrier 1789,

C. STACKELBERG.

Cette lecture fut à peine achevée, que pluſieurs Nonces prirent la parolle principalement dans le but de relever quelques expresſions qui leur ſembloient employées dans

la Note, dans une accéption abſolument différente de celle qu'elles ont ordinairement, & qui préſentent un ſens diamétralement contraire à la notoriété des faits. Par exemple, dans l'endroit où il eſt dit, *L'Impératrice s'eſt adreſſée au gouvernement de la ſéréniſsime République, pour prévenir amicalement & avec confiance*, le mot de prévenir ne ſemble pas ici à ſa place, puisque les troupes Ruſſes ſont entrée en Pologne, avant que la Note en quéſtion, aye été préſentée au conſeil permanent. Enſuite il y a, *Leur présence jusqu'ici loin de nuire à la sureté des frontières, a servi à les garantir des incurſions des Turcs & des Tartares.* La vérité eſt, que ce ſont les frontiéres de la Pologne qui ont garanti l'armée Ruſſe, cantonée dans l'intérieur du pays, & cherchant par des mouvements fréquents à y attirer les Turcs & les Tartares, & à les irriter contre les Polonois en faiſant paroitre ceux-ci coupables d'une neutralité frauduleuse, ainſi qu'il conſte par la corréſpondance du Kan des Tartares qui écrivoit au Commandant de l'Ukraine, *ſi vous continués à partagér votre pain avec les Ruſſes, nous serons obligés d'aller détruire vos bleds.* Enfin il a ſemblé aux Nonces qui ont parlé à cette occaſion, que le même eſprit régnoit dans toute la note, & principalement dans l'eſpece d'ouverture confidentielle, où l'on paroit vouloir regarder les Etats comme inſtruits des plans d'opérations, que vu la neutralité ils ignorent, & doivent ignorer.

Telles ont été les principales remarques faites par les Nonces, au ſujet des juſtifications de la cour de Pétersbourg ſur ſa conduite précedente à l'égard de la Pologne. Mr. Rybińſki Evêque de Cujavie, lut un diſcours parfaitement bien fait, dans l'intention de prouver que la nation, ne devoit entrer dans aucune negociation avec la cour de Petersbourg, jusqu'à ce que celle-ci eut expliqué d'une maniere plus évidente, ce qu'elle entendoit par ſes traités de garantie avec la République: les quels traités avoient été juſqu'à préſent le prétexte de toutes les violences commiſes en Pologne. M. Grabowſki Nonce de Wolkowiec, propoſa de s'adreſser à ſa Majeſté le Roi de Pruſſe, pour demander ſes bons offices dans cette occaſion, & ſa motion paſſa à l'unanimité dans la ſéance du Jeudi ſuivant.

Séance du Jeudi 19.

Mr. Stroynowſki Nonce de Wolhynie, remit ſur le tapis le projet des *Popiſy* ou convocation de la nobleſse armée des Palatinats, ſorte de milice, qui faiſoit autrefois la principale deffence de la Pologne, & ſur qui ſon ancien gouvernement étoit entierement calculé. Le projet fut reçu avec un profond mépris par la ſecte, tous les jours moins nombreuſe, des dépreciâteurs de tout ce qui eſt national: ſorte de reformateurs que l'écrivain polémique

a beaucoup de peine a atteindre, vu que leur pitié d'un côté & de l'autre leur admiration pour tous les dogmes étrangers, daignent rarement condefcendre jufqu'a des explications fur la differente nature des troupes, des pays, & des productions. Horace eut dit á ces gens là, *Imitatores o fervum pecus:* mais cette expreffion traduite litteralement en François, manqueroit de grace & d'obligeance, c'eft pourquoi nous mettrons à la place un paffage du Général Lloyd, dont les mémoires font regardés comme le catechifme & l'Evangile des militaires de nos jours.

„ Si les Polonois, dit cet écrivain, faifoient
„ encore la guerre comme leurs ayeux avec
„ cent mille chevaux, bien loin d'être la proie
„ de voifins ambitieux, ils deviendroient
„ pour eux extremement redoutables. Toutes
„ les provinces qui avoifinent la Pologne de-
„ puis l'Oder jufqu'á la Dwina & le Niefter,
„ & même plus loin jufqu'au Wolga, font en-
„ tierement ouvertes & fans défence, & rem-
„ plies de tout ce qui peut fervir à l'appro-
„ vifionnement d'une armée; grains, beftiaux,
„ remontes &. Cent mille chevaux divifés en
„ petits corps, auroient bientôt parcouru cet
„ éfpace immenfe, & ne laiffant après eux pas
„ une créature vivante pour cultiver les ter-
„ res, ce feroit bientôt un vafte défert deriere
„ le quel un roi de Pologne inacceffible & ter-
„ rible à fes ennemis, vivroit avec fes fujets

„ dans l'enceinte de ſes forteresses. Que fe-
„ riez vous contre un tel ennemi, avec vos
„ grandes armées d'infanterie, vos peſants Eſ-
„ cadrons, & vos milliers de bouches à feu?
„ RIEN, la viteſſe ſupérieure de l'ennemi lui
„ donneroit tout l'avantage, & ne vous laiſſe-
„ roit que l'emplacement de votre camp, qu'il
„ faudroit encore changer ſouvent ou pé-
„ rir. *Voyez cinquieme partie, Chapitre 3.*

Le même Général Lloyd, dans ſon hiſtoire de la guerre de ſept ans, nous apprend que l'on y eſſaya quelquefois & toujours avec ſuccès, de donner aux détachements de cavallerie, des pièces de trois & de quatre, aux quelles on atteloit ſix chevaux, en mettant cinq canoniers ſur des chevaux de dragons, & ajoutant deux dragons pour les tenir pendant que les canoniers feroient occupés à ſervir la piece. Cette artillerie légére a été depuis fort perfectionnée en Pruſſe, & ſembleroit être une arme bien propre à renforcer la cavallerie Polonoiſe.

Séance du Vendredi 20.

L'on y repondit à la lettre du Pape, inſérée dans le No. 13. de notre journal. Enſuite la chambre s'occupa des moyens d'empêcher

les révoltes parmi les payſans de l'Ukraine ; Elle y fut particulierement déterminée par une lettre envoyée par un courier, & dans la quelle un prémier commis des Douannes, annonçoit le paſſage de cent vingt chariots chargés d'armes, & deſtinés pour Szmila terre conſidérable, que M. Le Prince Potemkin poſſede en Pologne. Après quelques debats ſur la forme des informations à prendre à cet égard, la chambre ſe détermina à ordonner le ſcellé & le tranſport ſous convoi, juſqu'aux frontières de la Pologne. Nous rendrons compte dans notre prochain No. des raiſons de défiance qui ont porté à cette reſolution; & nous y insérerons la traduction de la reponſe que les Polonois on faite à la lettre de Sa ſainteté.

On s'abonne tous les jours, hors les Dimanches & fêtes, chez M. M. Müller Amiet & compagnie, rue des Sénateurs dans la Maiſon de M. Berneaux Banquier, Nro 463. vis-à-vis de Marieville.

Le prix de l'abonnement eſt de 30. florins par an.

---

w DRUKARNI WOLNEY

Na Papierze Kraiowym.